



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 14 Avril 2025

DCA-20250414-11

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à 14 h 30, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

Etaient présents :

Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIÈRE, Maire de Maillères, Présidente
Patricia CASSAGNE, Maire de Lue, 2^e Vice-présidente
Rose-Marie ABRAHAM, Maire-adjointe de Morcenx
Gérard MOREAU, Maire de Sabres, Membre du bureau
Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 3^e Vice-président
Hélène COUSSEAU, Maire de Lesperon
Christian DUCOS, Maire de Souprosse
Eva BELIN, Maire d'Ondres
Odile LACOUTURE, Maire de Grenade-sur-l'Adour, 4^e Vice-présidente

Représentants des établissements publics affiliés :

Frédérique CHARPENEL, Vice-présidente CC MACS

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Marylène HENAULT, Administratrice CCAS Dax

Etaient absents excusés :

Représentants des communes affiliées :

Hervé BOUYRIE, Maire de Messanges, 1^{er} Vice-président
Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis
Gilles COUTURE, Maire de Geaune
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan
Philippe SAËS, Maire de Saint-Martin-d'Oney
Hikmat CHAHINE, Maire de Tercis-les-Bains
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne

Représentants des établissements publics affiliés :

Philippe LATRY, Président CC Landes d'Armagnac



Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Julien PARIS, Conseiller départemental
Hicham LAMSIKA, Ville de Mont-de-Marsan
Marie-Pierre GAZO, Vice-présidente CCAS MDM

Membres ayant donné pouvoir :

Représentants des communes affiliées :

Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax a donné pouvoir à Rose-Marie ABRAHAM,

Représentants des établissements publics affiliés :

Pascale REQUENNA, Présidente CC Chalosse Tursan, a donné pouvoir à Marie-Françoise NADAU,

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Henri BEDAT, Conseiller départemental, a donné pouvoir à Gérard MOREAU,
Julien DUBOIS, Maire de Dax, a donné pouvoir à Joël BONNET,

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,
Raphaël BRETON, Directeur Général Adjoint,

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la séance en date du 24 février 2025 est adopté à l'unanimité.

DCA-20250414_11

Objet : Poste de chargé de mission maintien dans l'emploi - création d'un emploi permanent d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet au 1^{er} mai 2025.

Nomenclature Actes :

4.1.1.1 - Catégorie A

Note de synthèse et délibération :

Le Conseil d'Administration a adopté le 11 juin dernier le projet relatif au fonctionnement du service d'insertion et maintien dans l'emploi des personnes handicapées (SIMEPH), dans le cadre d'une convention à venir pour la période 2025-2028 avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

Le projet a été présenté en comité local du FIPHFP le 15 novembre, et adopté à l'unanimité. La présidente du Centre de gestion a donc pu signer le 5 décembre 2024 la convention portant sur les quatre années à venir, et fixant des objectifs chiffrés notamment en matière d'apprentissage, de maintien dans l'emploi, de suivi de santé individuel ou encore d'actions de formation innovantes.



C'est dans ce cadre qu'est proposée la création d'un poste de chargé de mission « maintien dans l'emploi ». Ce chargé de mission viendra renforcer les équipes œuvrant d'ores et déjà à ces différentes missions, à travers en particulier l'instruction de dossiers FIPHFP au bénéfice des agents et des collectivités, l'accompagnement individuel des agents dans le cadre de leur dossier (montage des dossiers RQTH, bilans de compétences...), le conseil en évolution professionnelle et la mise en place des périodes de préparation au reclassement, ou encore l'accompagnement des collectivités sur les dispositifs de maintien dans l'emploi et de reclassement.

Ce poste est financé par l'octroi de crédits supplémentaires prévus par la nouvelle convention. Il viendra contribuer à la réalisation des objectifs chiffrés (nombre de PPR signées, de dossiers RQTH instruits, de contrats d'apprentissage lancés etc).

Fin 2026, un bilan intermédiaire sera réalisé afin de proposer au FIPHFP une majoration des objectifs et du financement.

Il est donc proposé de recruter un agent chargé d'assurer le maintien dans l'emploi. Ce poste pourra être pourvu par un assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, disposant des compétences tant d'accompagnement individuel que d'instruction administrative.

***Après exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,***

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 20240611_09 du conseil d'administration du Centre de gestion en date du 09 avril 2024 portant sur l'adoption du projet SIMEPH ;

Vu la convention en date du 5 décembre 2024 signée par la présidente du Centre de gestion des Landes et la directrice de l'EPA FIPHFP portant sur le plan d'action pour la période 2025-2028 ;

Vu le tableau des effectifs du Centre de gestion des Landes;

Décide de créer au 1^{er} mai 2025 au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à raison de 35 heures hebdomadaires.

La rémunération et la durée de carrière seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné. A ce traitement s'ajoutera le régime indemnitaire tel que prévu par la délibération idoine.

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2025 et suivants aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Autorise Madame la Présidente du Centre de gestion ou son représentant à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.

Fait à Mont de Marsan, le 15 avril 2025.

Jeanna Coutière
Présidente du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale des Landes

